

## Journée d'études

Organisée par le CERCCLÉ

### La protection parlementaire de la Constitution

jeudi 8 décembre 2016 > 14h-18h

6<sup>e</sup> Bureau - Palais Bourbon - Paris - Entrée au 128 rue de l'Université

Une étude portant, de prime abord, sur « la protection parlementaire de la Constitution » peut susciter la perplexité, tant concevoir aujourd'hui les parlementaires comme des protecteurs de la Constitution du 4 octobre 1958 semble aller à contre-courant.

A contre-courant tout d'abord du texte constitutionnel, le rôle de gardien de la Constitution étant confié à d'autres institutions qu'à celle parlementaire. A contre-courant ensuite de la pratique constitutionnelle, où suite à la création du Conseil constitutionnel, les violations de la Constitution issues de la loi sont devenues une réalité juridique qui n'a jamais autant été mise en lumière que sous la V<sup>e</sup> République. A contre-courant enfin de la doctrine constitutionnelle qui - du moins pour une partie d'entre elle - est conduite à porter davantage son regard sur l'aval du processus législatif plutôt que sur l'amont ; en somme à s'intéresser davantage à la jurisprudence constitutionnelle qu'aux procédures parlementaires s'attachant à prévenir les inconstitutionnalités.

Pourtant, l'histoire constitutionnelle française enseigne qu'assemblées législatives et protection de la Constitution ne sont pas nécessairement dissociées. La V<sup>e</sup> République confirme que le Parlement n'est pas étranger à la mission de protéger la Constitution. En témoignent, d'une part, certaines procédures dans les règlements des assemblées, telle que la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité pour inconstitutionnalité. L'illustre, d'autre part, la pratique des parlementaires. En 1962, la violation de la Constitution fut le motif invoqué dans la seule motion de censure votée par l'Assemblée nationale. Le Sénat oppose la question préalable, en 1984, au projet de loi constitutionnelle sur l'élargissement du référendum et, en 2015, à celui autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, repoussant ainsi, par deux fois, les intentions de réécrire la Constitution.

Naît alors toute une série de questions : par quelles procédures, aujourd'hui, le Parlement protège-t-il la Constitution ? Le Parlement protège-t-il toute la Constitution ? La protection de la Constitution irrigue-t-elle toute la procédure législative ? Les deux chambres protègent-elles au même titre et avec la même efficacité la Constitution ? Les auteurs de violation comme les violations elles-mêmes sont-ils visés ? Cette protection s'exerce-t-elle a priori ou a posteriori ? Comment la protection parlementaire de la Constitution se concilie-t-elle avec l'action des autres gardiens ?

#### Inscription préalable obligatoire - Entrée gratuite

Les inscriptions doivent être enregistrées avant le 23 novembre 2016 à l'adresse suivante : [martine.portillo@u-bordeaux.fr](mailto:martine.portillo@u-bordeaux.fr)

Merci d'indiquer dans vos messages vos nom, prénoms, qualités, date et lieu de naissance

Renseignements auprès de Martine Portillo : 05 56 01 81 40

## Journée d'études

# La protection parlementaire de la Constitution

jeudi 8 décembre 2016 > 14h-18h

6<sup>e</sup> Bureau - Palais Bourbon - Paris

Entrée au 128 rue de l'Université



Organisée par le CERCCLÉ

Responsable scientifique : Florian Savonitto, maître de conférences

## 14h **Accueil**

### 14h30 **Ouverture**

**Dominique Raimbourg**, député, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

### **Propos introductif**

**Florian Savonitto**, maître de conférences, université de Bordeaux, CERCCLÉ

### **Approche institutionnelle**

#### Présidence

**Dominique Raimbourg**, député, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

### 15h-15h20 **Les protections parlementaire et juridictionnelle de la Constitution : quelles relations ?**

**Ariane Vidal-Naquet**, professeur, Université Aix-Marseille, ILF-GERJC

### 15h20-15h40 **La protection parlementaire contre l'Exécutif**

**Pauline Türk**, professeur, Université Côte d'Azur, CERDACFF

### 15h40-16h **La protection parlementaire contre le Législatif**

**Eric Thiers**, conseiller, chef de la division de la Séance, Assemblée nationale

### **Débats/Pause**

## **Approche chronologique**

### 16h30-18h **Table ronde : Quel renouveau de la protection parlementaire de la Constitution après la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 ?**

#### Présidence

**Marie-Françoise Bechtel**, députée, vice-présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

#### Intervenants

**Roger-Gérard Schwartzberg**, député (à confirmer)

**Chantal Jouanno**, sénatrice (à confirmer)

**Laurent Domingo**, maître des requêtes au Conseil d'Etat

**Philippe Bachschmidt**, administrateur principal, Commission des lois du Sénat

**Georges Bergougnous**, directeur du service des Affaires juridiques de l'Assemblée nationale, professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Ferdinand Mélin-Soucramanien**, professeur, université de Bordeaux, directeur du CERCCLÉ

**Olivier Bonnefoy**, docteur en droit, CERCCLÉ